

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# MIELANGES RELIGIEUX

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi, 23 Juin 1848.

N<sup>o</sup> 82.

## LETTRE PASTORALE

DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL,

POUR ENCOURAGER L'ASSOCIATION DES ÉTABLISSEMENTS CANADIENS DES TOWNSHIPS.

IGNACE BOURGET, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc, etc.

Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et à tous les fidèles de Notre Diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

L'objet de la lettre que nous vous adressons aujourd'hui, Nos Très Chers Frères est de vous recommander une association, qui vient de se former, pour encourager l'établissement des Canadiens dans les townships. Les réglemens et lettres circulaires qui accompagnent la présente, vous feront suffisamment connaître la fin qu'elle se propose, et les moyens qu'elle adopte pour arriver à un but si désirable.

Vous y verrez que cette société vous offre le double avantage de pouvoir vous établir dans des conditions très avantageuses sur de bonnes terres et de vous procurer en même temps le secours de la religion. Son intention principale est même d'appliquer à la bâtisse des églises, presbytères et maisons d'école et au soutien des missionnaires les fonds qui seront mis à sa disposition; car elle est bien convaincue qu'il faut nos bons Canadiens des églises et des prêtres; et que pour eux le plus doux bonheur est de voir le clocher de la paroisse et d'entendre le son harmonieux de la cloche qui appelle aux saints offices.

Le moyen qui a été jugé le plus efficace pour opérer un si grand bien est le même que celui, usité dans l'association de la Propagation de la Foi; parce que d'abord vous êtes y recommandés et qu'ensuite il est facile et à la portée des pauvres comme des riches. Les deux associations ont, comme vous le voyez, N. T. C. F., marcher dans la même route, parce que au fond elles doivent avoir le même résultat. Elles iront se donner la main et s'embrasser avec amour parce qu'elles ont pour but la même charité, qui d'une main portera secours aux domestiques de la Foi, et l'autre répandra ses trésors dans les pays infidèles pour convertir à la religion et civiliser les peuples sauvages.

Vous ne rappelez pas l'association des Établissements Canadiens des townships est une œuvre de foi, comme sans un autre elle doit être considérée comme une affaire temporelle, puisqu'il s'agit de procurer des terres à nos compatriotes. Quoiqu'il en soit, elle ne sera sous l'un et l'autre rapport être étrangère à la religion; car tous les jours nous demandons à notre père céleste notre pain quotidien, et c'est N. T. C. F., lui-même qui nous a enseigné à prier ainsi; et c'est la religion qui nous met à la bouche cette divine prière dès que nous sommes capables de braver quelques maux, rien donc de surprenant si aujourd'hui, nous faisons entendre la voix de la religion dans toutes les églises de ce diocèse pour vous exhorter, N. T. C. F., à encourager cette œuvre naissante en vous y associant avec zèle et en grand nombre. Nous le faisons d'autant plus volontiers que nous regardons l'association qui entend de vous établir sur votre sol natal comme une récompense de votre charité.

Vous n'avez pas oublié que le neuf mai dernier, nous vous recommandâmes deux cent vingt neuf enfants qui étaient devenus orphelins à la suite de l'affreuse maladie qui avait enlevé leurs infortunés pères pendant la dernière émigration irlandaise.

Vous avez répondu à notre appel avec un empressement qui a même surpassé Notre attente, quoiqu'une expérience journalière nous eût appris à apprécier à leur juste valeur vos œuvres de charité. Pour s'en convaincre, il suffit de remarquer qu'en peu de temps plus de cent cinquante orphelins et orphelines se sont trouvés avantageusement placés; car la bonne nouvelle de votre charité a fait découvrir de nouvelles victimes du fléau dévastateur. C'était une troupe de jeunes filles, laissées seules sur un rivage étranger et exposées aux éminents dangers parce qu'elles n'avaient plus ni pères ni mères pour veiller sur leur innocence à un âge où l'on est sans expérience de la corruption qui règne dans le monde.

Vous les avez donc, aussi elles, puissamment secourues. Dieu va vous le rendre au centuple, n'en doutez pas, N. T. C. F., en vous donnant dans l'association que nous vous recommandons, un moyen efficace de conserver la foi et l'innocence de vos enfants en les fixant près de vous, et en leur donnant des pasteurs vigilans qui en prendront le soin paternel. C'était vraiment la foi qui dirigeait vos pas vers l'humble asile de saint Jérôme, et qui vous faisait découvrir, sous les haillons qui couvraient de pauvres enfans étrangers, la personne sacrée de Jésus-Christ. Alors vous avez prouvé par les œuvres que vous compreniez éminemment la vérité de cette divine parole: "J'étais étranger et vous m'avez recueilli." Car dans le choix que l'on vous a vu faire de ces orphelins on a été plus d'une fois saisi d'étonnement en entendant proférer ces mots sublimes: "Nous choisissons" tels ou tels orphelins, précisément parcequ'ils sont infirmes "et malades; parcequ'ils sont affligés de la vue ou tombant du haut mal. Avec de pareilles infirmités ces pauvres enfans seraient exposés à avoir beaucoup de misères. Oh! nous les prenons pour nous et nous en aurons soin parcequ'ils sont pour nous d'autres Jésus-Christ!" Assurément Jésus-Christ que vous avez recueilli et soigné alors qu'il était étranger et malade, va vous récompenser en préservant vos enfans si bons et si respectueux des malheurs qu'ils auraient à courir s'il leur fallait émigrer en pays étranger.

Pressés par la charité de Jésus-Christ vous avez, N. T. C. F., adopté les pauvres enfans de l'Irlande; vous leur avez ouvert le sein de vos familles, vous leur avez donné place dans vos maisons; vous les faites associer à votre table; vous partagez avec eux le pain quotidien, que vous donne le père céleste; vous leur destinez une part à l'héritage de vos

pères; vous les faites même participer aux bienfaits de la riche éducation que reçoivent dans nos collèges et nos communautés les enfans de famille, enfin vous en faites vos enfans; cela dit tout. Mais pouvait-on porter plus loin la tendresse et l'amour! pouvait-on prouver plus éloquemment que notre terre est une terre hospitalière, et que quand il est question de secourir des infortunés l'on ne sait ce que c'est que la distinction des origines. Car vous n'entendez point le langage de ces petits malheureux que vous aviez adoptés; toute fois, vos entrailles se sont dilatées pour les recevoir, les réchauffer et les aimer. Or, voilà qu'en récompense, le père des miséricordes fait lever sur notre chère patrie un nouveau jour, une association bienveillante vous l'annonce et en est comme l'aurore.

Lorsque, ne formant qu'un cœur et qu'une âme, nous entreprenons cette bonne œuvre, notre intention fut, comme vous le rappelez bien, N. T. C. F., de chercher avant tout le royaume des cieux, selon le commandement que nous en fait Notre Seigneur Jésus-Christ. Néanmoins nous avions foi à cette parole, sortie de sa bouche: "et tout le reste vous sera donné par surcroît." Plein de confiance dans son inflexible promesse, nous lui demandâmes humblement trois grâces publiques dont nous avions grand besoin; savoir, 1<sup>o</sup> de conserver avec soin, par notre bonne conduite, l'héritage de nos pères; 2<sup>o</sup> d'apprendre à cultiver avec intelligence cette terre si fertile que nous a léguée le père de la grande famille, pour la part de notre héritage; 3<sup>o</sup> enfin de trouver moyen d'exercer notre industrie et de gagner notre vie dans le sein de notre patrie sans être dans la dure nécessité d'aller chercher fortune en pays étrangers.

Tel était, N. T. C. F., le vœu que nos cœurs formaient, il y a à peine deux mois. Ce vœu est incontinent arrivé au ciel, parce qu'il était porté sur les ailes de la charité! Il s'est élevé rapidement jusqu'au trône du père des miséricordes, parce qu'il était soutenu de la vertu puissante du sacrifice. Il a réjoui le cœur de notre Dieu, parce qu'il était accompagné d'un holocauste et d'un encens d'agréable odeur; car il ne faut pas en douter, toutes les portes de la divine miséricorde sont ouvertes à ceux qui ont pitié de la veuve et de l'orphelin.

Or, N. T. C. F., pendant que vos mains bienfaites recueillaient ici bas l'enfant pauvre, sans père, ni patrie, le père des pauvres qui régit la haut ouvrait ses mains pleines de bénédictions pour vous donner largement le surcroît évangélique, promis à tous ceux qui cherchent avant tout le royaume des cieux. Car ce fut alors, si vous y faites bien attention, que descendit du ciel une de ces bénignes inspirations, que Dieu donne à la terre, quand il veut lui faire miséricorde; et ce fut cette pensée qui fut comme le germe de la nouvelle association dont l'objet est de vous rendre au centuple ce que vous avez fait pour de pauvres étrangers; car donner aux pauvres, c'est prêter à Dieu qui rend toujours avec de gros et riches intérêts. A la vérité, cette association n'est encore, comme toutes les bonnes œuvres qui commencent, qu'un grain de sénevé. Mais bientôt, elle sera, nous l'espérons, un grand arbre qui couvrira de son ombre rafraîchissante, des milliers de cultivateurs infatigables, et qui portera sur ses branches et nourrira de ses fruits délicieux les vrais amis de leur pays.

Considérons, N. T. C. F., par quelles voies admirables le père céleste veut vous récompenser au centuple, et vous assurer le surcroît évangélique. Vous avez adopté quelques centaines d'enfants étrangers et partagé avec eux la douceur de votre patrie. En récompense la divine providence suscite une association dont l'unique but est de procurer à des milliers d'enfants de la patrie les moyens de se fixer sur le sol natal. Cette société négocie avec le gouvernement et la compagnie des terres, ainsi qu'avec de grands propriétaires, pour obtenir des concessions gratuites ou à des prix très réduits. Elle sollicite des octrois d'argent pour faire faire des chemins. Elle se procure des renseignements certains sur la qualité des terres à acquérir; elle donne des directions à tous ceux qui veulent aller explorer par eux-mêmes les lieux. Elle prévoit et lève des difficultés sans nombre que rencontrent des colons dans de nouveaux établissemens; elle veille soigneusement à ce que de bons titres soient passés à ceux qui remplissent exactement leur engagement. Enfin elle mettra tous ceux qui aiment le travail en état d'établir avantageusement leur famille.

Vous avez donné un verre d'eau froide à un pauvre peuple étranger quand, dévoré par l'ardeur d'une fièvre brûlante, il abonda vos rivages. En récompense la divine providence vous offre de vastes forêts, qui ombragent des chênes antiques, que la hache, à jusqu'ici respectés; de riches vallons qui reçoivent depuis des siècles la rosée du ciel et la grasse des montagnes; de nombreuses rivières qui promettent leurs eaux fécondes à travers des plaines immenses et de riantes collines. Ces épaisses forêts n'attendent plus que vos bras vigoureux pour s'abattre et se charger en de jolis villages et de riches cités. Ces fertiles vallons promettent de vous rendre au centuple la semence que vos mains laborieuses vont jeter dans leurs sèins. Ces charmantes rivières vous offrent de nombreux pouvoirs d'eau et attendent avec impatience le moment où des spéculateurs industrieux iront y déployer leur intelligence en les couvrant de manufactures et de moulins.

Voilà, N. T. C. F., comme l'aimable providence que nous adorons et bénissons avec amour, vient aujourd'hui récompenser quelques actes de charité. Profions du précieux secours qu'elle daigne nous offrir, en travaillant de toutes nos forces à faire le bien de nos compatriotes. Tâchons de tirer nos pays de l'horrible crise financière qui le plonge dans une si affreuse misère. Pour relever le commerce abattu, et affermir nos villes et nos campagnes en proie à la détresse, allons exploiter les trésors cachés près de nous et cultiver des terres qui seront pour nous des mines précieuses. Retenons chez nous ces milliers de jeunes gens qui, chaque année, nous échappent pour aller abattre les immenses forêts de nos voisins. Vous connaissez les spéculations qui enrichissent ces industriels voisins; et comment en nous apportant leurs produits qui ont coûté tant de larmes et de sueurs à nos infortunés compatriotes, ils nous enlèvent nos hommes et notre argent.

Pourquoi n'exploiterions-nous pas comme eux nos richesses territoriales? Pourquoi ne domicilierions-nous pas ensemble dans le sein de notre heureuse patrie! Puisqu'il y a

encore place pour des milliers d'habitants pourquoi nous séparerions-nous pour aller errer sur une terre étrangère, pendant qu'il y a pour des milliers de jeunes gens abandonnés à vivre ensemble. "Ecce quom bonum et quam jucundum habitare fratres in unum." Pour opérer tant de biens, encourageons "l'Association des établissemens canadiens des townships, et mettons la en état de remplir sa sublime mission.

Au reste, n'en doutez pas, N. T. C. F., cette association a toutes sortes de titres à votre confiance. Elle est le fruit d'une inspiration que nous n'hésitons pas de regarder comme descendue du ciel et envoyée par le père des lumières de qui vient tout de bon parfait. Elle est la récompense d'un généreux dévouement pour son peuple à qui de longs malheurs ont mérité la sympathie du monde entier. Elle vise à un but sublime, votre bonheur en ce monde et en l'autre. Elle se gouverne par des hommes de votre choix puisque vous devez les élire chaque année. Elle est parfaitement désintéressée, puisqu'elle sacrifie son temps et ses peines sans aucune espérance de rémunération. Sa politique est une entière neutralité pour tous les partis; sa couleur est uniquement l'impression religieuse et charitable; sa seule devise est le bien du peuple. Telles sont, N. T. C. F., les lettres de créance qu'elle exhibe en apparaissant à ce pays; et tels sont aussi les motifs qui doivent vous engager à la favoriser en vous y associant avec empressement.

Nous prenons respectueusement la liberté de vous la recommander cette association, à vous, hommes d'état; et nous vous prions de vous rappeler que le peuple qui vous a portés au pouvoir, pour assister de vos sages conseils le digne représentant de Notre auguste Souveraine, dont les dispositions bienveillantes pour la province confiée à son administration vous sont si bien connues, sut mettre en pratique, dans les guerres de 1775 et de 1812, le vieil adage du pays: "Mon âme est à Dieu et mon corps au Roi." Puisqu'alors ses bataillons protégèrent les frontières et repoussèrent l'ennemi commun, il est juste que sa charrue laboure en temps de paix une terre que son épée a défendue avec tant de courage et de succès pendant la guerre. Assurément l'amour et la reconnaissance de ce peuple pour un gouvernement qui le traitera en père et lui donnera un héritage de famille seront des fortifications plus imprenables que les murailles les plus épaisses et les tours les plus élevées. Vos largesses vont fermer les plaies qu'ont faites au cœur de ce peuple, de tout temps si fidèle à son gouvernement, les tristes événemens de 1837 et 1838.

Vous la favoriserez cette association, vous riches et honorables citoyens de cette ville, qui commencez combien elle est aimée du pays, et qui faites consister la gloire de votre cité, non dans la somptuosité de ses édifices, mais dans les habitudes morales de son peuple.

Vous la favoriserez aussi, vous pauvres et infortunés compatriotes à qui le Seigneur n'a pas encore départi les biens du monde, car c'est à vous que cette bienveillante association tend aujourd'hui une main secourable, et c'est pour vous prouver les moyens de vous fixer avec avantage sur votre sol natal que tout le pays va se lever en masse comme ne faisant qu'un homme. Vous serez bientôt, nous l'espérons, la gloire de la société, par votre sobriété, votre amour du travail, votre intelligence dans l'agriculture et vos vertus patriarcales. Vous la favoriserez cette association, vous pères et mères de famille qui recueillez les abondantes bénédictions promises aux anciens patriarches, et qui aurez tant de consolations à pouvoir compter autour de vous, vos nombreux enfans jusqu'à la troisième génération. Pour les retenir tous auprès de vous tant que vous avez pu, vous avez divisé et subdivisé les terres que vous ont léguées vos ancêtres. Mais hélas! depuis longtemps ces terres ne peuvent plus les contenir tous, et il leur a fallu s'arracher aux bras de votre tendresse. Depuis que ces chers enfans sont séparés de vous, les larmes amères que vous avez versées, les cruelles inquiétudes que vous avez éprouvées, les longues nuits que vous avez passées sans dormir, les tristes nouvelles qui quelquefois vous ont appris leur mort funeste sans la consolation des derniers sacrements de l'église, vous disent plus éloquemment que nous le précieux héritage qu'offre l'association à toutes les bonnes familles qui sentent le bonheur qu'il y a de vivre ensemble.

Vous la favoriserez cette association, vous enfans bien nés qui avez sucé avec le lait l'amour filial, et qui avez appris à ne vivre que pour vos bons pères qui de leur côté ne travaillent et ne vivent que pour vous. Car vous sentez tous, nous n'en doutons pas, quel bonheur ce sera pour vous de pouvoir établir vos familles à la porte du toit qui vous a vu naître; de pouvoir de temps en temps aller voir ce toit chéri qui vous rappelle tous les doux souvenirs de l'enfance; de pouvoir participer aux joies innocentes des fêtes de la famille, avec des frères et des sœurs, des voisins et des amis que vous ne sauriez oublier; de pouvoir porter et présenter aux embrassemens de vos vieux pères vos jeunes enfans, fruit de votre union avec des épouses vertueuses et justement chéries.

Vous la favoriserez cette association, vous jeunes gens à qui le seigneur s'est plu à accorder les richesses de l'éducation. Vous allez devenir les patrons de vos jeunes compatriotes qui sont privés de ce précieux avantage, en imitant le bel exemple des enfans de famille de la célèbre ville de Lyon. Entre les intéressantes et nombreuses institutions qui ornent cette antique cité, il en est une qui touche singulièrement l'étranger, et qui nous a frappé lorsque nous l'avons visitée. C'est une association de jeunes gens de bonnes familles qui adoptent et patronisent les enfans pauvres, et ne les abandonnent point qu'ils ne soient capables de gagner honnêtement leur vie. Une cérémonie religieuse consacre leur entrée dans l'association. Ils se présentent à l'autel conduits par les mains leurs jeunes pupilles. Là ils reçoivent de l'Evêque des pains bénits exprès pour la circonstance; ils les partagent et en donnent la moitié à leurs jeunes protégés. Peut-on plus éloquemment faire connaître à l'enfant riche ce qu'il doit aux pauvres.

C'est bien là ce que vous faites jeunes gens, en entrant dans l'association, puisque votre premier mouvement fut de chercher un appui dans le sein de la religion, dépositaire du feu sacré de la divine charité que N. S. J. C. est venu apporter sur la terre; et qui est le plus grand mobile des plus no-

bles entreprises. Vous partagerez donc les précieux avantages de votre riche éducation avec l'enfant pauvre et ignorant de la patrie. Déjà l'expérience vous aura appris que le vrai bonheur consiste à consacrer son existence au bonheur de ses semblables et que les plus belles journées de la vie sont celles qui ont été marquées par plus de services rendus à ses frères.

Nous la favoriserons surtout cette association, nous tous ministres du Seigneur, car il nous semble qu'elle doit être spécialement notre œuvre. Chaque année nous avons eu la douleur de voir des milliers de jeunes gens abandonner nos villes et nos campagnes. Hélas! il le fallait bien, puisque la patrie ne pouvait les nourrir, quoique le sol natal fût encore couvert d'immenses forêts, et que des milliers d'acres de bonne terre restaient incultes! Nos joues se sont bien des fois couvertes de larmes, et nos cœurs ont été vivement saisis d'une juste douleur en voyant partir pour l'étranger ces chers enfans que nous avons tant de raisons d'aimer, puisque c'est nous qui les avons régénérés en J. C. dans les eaux du baptême, qui les avons dirigés dans la science du salut en leur apprenant à connaître que Dieu pourrait faire leur bonheur, et que pour cela ils devaient toujours l'aimer et le servir, qui les avons nourris du pain sacré qui fait les forts, pour leur faire faire heureusement le grand voyage de la vie.

Nous les savons sur une terre étrangère exposés à des dangers de toute sorte, et surtout aux horreurs de la démoralisation.

Nous connaissons qu'ils ne sont point préparés à lutter, contre l'industrieuse activité de nos voisins qui exploitent à leur avantage leurs forces physiques, et nous les renvoyent ensuite assez souvent minés des durs travaux dont ils les accablent, et sans un sou de fortune. Ah! nous avons été plus d'une fois profondément humiliés de l'état dégradant auquel des spéculateurs sans conscience ne les ont que trop souvent réduits, parce que dans leur bonne foi, ils ne pouvaient soupçonner chez autrui des intentions de fraude dont ils étaient eux-mêmes incapables. Heureuse simplicité! Puis-elle être toujours leur partage!

Aujourd'hui s'ouvre pour eux et pour nous une nouvelle ère, et il nous est permis de porter bien loin nos espérances. Nous pouvons dès maintenant les diriger sûrement et leur procurer les moyens de faire sur le sol natal de bons établissemens, et à des conditions très avantageuses. Nous ne manquerons pas d'user de toute notre influence sur ce peuple si bon et si docile, pour le porter à embrasser une association qui n'a d'autres vues que de travailler au bien de nos compatriotes. Elle doit comme toute autre bonne œuvre, rencontrer sur son passage de nombreuses difficultés. Mais l'amour du troupeau de Jésus-Christ ne connaît d'obstacles que pour les surmonter et les vaincre. Pour cela, voici les moyens que nous avons à prendre.

1<sup>o</sup> Mettons Dieu dans les intérêts de l'association, car il est écrit qu'il marche à la tête de son peuple qui est le peuple chrétien, pour lui tracer la route dans les déserts qu'il lui faut traverser et demeurer au milieu de lui; "Deus, cum egredieris in conspectu populi tui, cum pertraheris in deserto... iter facies illis... habitans in illis."

2<sup>o</sup> Consacrons cette œuvre par des vœux de foi; car il est évident qu'il s'agit ici de conserver à notre bon peuple sa foi, ses mœurs patriarcales et ses paisibles habitudes; à notre voix qui est celle de la religion tout le pays va s'ébranler pour donner à une association si bienveillante une existence solide et durable. "Terra nota est."

3<sup>o</sup> Sans le secours de Dieu nous ne pouvons rien, absolument rien, surtout dans l'ordre de la grâce et du salut. C'est pourquoi pendant que notre voix fera entendre au peuple confié à nos soins le cri d'espérance, nos cœurs s'épancheront devant le Seigneur pour lui représenter humblement la pauvreté et tous les maux qui accablent ce peuple chéri. Nos vœux ardents s'élèveront vers le ciel pour en faire descendre une douce rosée de bénédictions qui découleront du Dieu de Sinaï, du Dieu d'Israël: "Caeli distillerunt à facie Dei Sinaï, à facie Dei Israël." (Ps. 67.)

4<sup>o</sup> Ollions à cette intention l'oraison: "Deus refugium, que nous récitons chaque jour au saint sacrifice de la messe." Exhortons le peuple à joindre ses prières aux nôtres. Pour cela, célébrons dans chaque paroisse, une grande messe et que ce soit autant que possible le jour de St. Jean-Baptiste. Commençons la par le chant toujours nouveau et toujours touchant du "Fini creator." Que notre intention roule sur les avantages religieux qu'offre l'association que nous pouvons à bon droit recommander comme une œuvre excellente de charité.

5<sup>o</sup> Après la messe et au son joyeux des instrumens, au pendant le chant de quelques dextères cantiques à la sainte vierge et à saint Jean-Baptiste, distribuons à tous ceux qui voudront devenir chefs de centurions ou de sections, des exemplaires des réglemens de l'association contenant en même temps des listes fort commodes pour recevoir les contributions de leurs associés. Expliquons leur bien les devoirs qu'ils auront à remplir et tâchons de leur en faire embrasser de cœur l'œuvre régénératrice de notre pays.

6<sup>o</sup> Favorisons de toutes nos forces le zèle des laïcs qui vont dans chaque localité diriger l'association. Tâchons que les colons qui seront recommandés fassent honneur à leurs compatriotes. Engageons les riches à s'associer aux pauvres et à les faire entrer dans leurs centurions, ou leurs sections. C'est le moyen d'intéresser les petits comme les grands à une œuvre d'un intérêt général pour le pays. Ainsi feront-ils servir les vingt livres courant que son excellence a bien voulu donner à l'association, pour former seize sections dont les membres trop pauvres pour payer la contribution ordinaire prient pour le succès de l'association et pour ses bienfaiteurs. Organisons toute chose pour que les familles canadiennes se présentent au plus tôt et en grand nombre au bureau central de cette ville pour qu'on les place ensemble sur le même sol et cela afin que chaque origine puisse vivre en paix et selon ses habitudes ordinaires. Car loin de nous la pensée de vouloir exclure de ce pays les étrangers qui nous arrivent d'outre mer; cette terre est assez spacieuse, pour nous contenir tous. Pour notre part, nous sommes prêts à favoriser nos frères de toute autre origine qui voudraient fonder une association sur le plan de la notre. Car enfin nous sommes tous enfans du même père qui est aux cieux; nous vivons tous sous un même gouvernement qui

n'a d'autre but que le bonheur de ses sujets, et qui doit mettre sa gloire à commander à des peuples parlant toutes les langues du monde; Nous avons tous les mêmes droits; Nous formons tous la grande famille du puissant empire britannique; et enfin nous sommes tous appelés à posséder ensemble la même terre des vivans, après que nous aurons fini notre pèlerinage sur cette terre d'exil; mettons cette association, comme toutes les autres institutions de ce diocèse, sous la protection de la glorieuse vierge Marie et enrôlons notre peuple tout entier sous l'étendard de St. Jean-Baptiste le plus grand des enfans des hommes, et protecteur de ce pays qui lui est tout dévoué. Faisons tous nos efforts pour que ces fêtes soient des jours de joie et de bonheur en les rendant tout religieux: *multi in civitate ejus gaudent.* Travaillons pour que l'on puisse lire bientôt du peuple dévoué à St. Jean-Baptiste ce que l'écrivain rapporte de ce grand saint: *" Vivum et ciceram non bibet et spiritu sancto repletur "* (Luc ch. 1.) Et pour obtenir sa protection sur les trois grandes associations du pays qui lui sont consacrées, tout fidèle gagnera indulgence de 40 jours chaque fois qu'il répètera cette courte invocation: *St. Jean-Baptiste, priez pour nous.* Telle est, N. T. C. F., " l'Association des établissemens canadiens des townships," que nous désirons vous faire connaître un peu au long. Maintenant nous sommes pleins de confiance que vous la favoriserez de toutes vos forces.

Puissions-Nous, N. T. C. F. abattre nous-même le premier arbre qui formera la croix qui doit vous indiquer le lieu de la première église que fera bâtir l'association. C'est du moins le vœu le plus ardent de notre cœur. Nous nous croirions amplement récompensés si nous avions bientôt ce bonheur. Nous comprenons que Nous devons être partout où se trouvent nos brebis. Aussi étions-nous dans les prisons et au pied de l'échafaud lorsque quelques-unes de ces chères brebis étaient chargées de chaînes ou expiraient sur le gibet. Aussi étions-nous avec celles qui gémissaient sur la terre d'exil, par les recommandations que nous primes la liberté d'adresser à l'Évêque de ces pays lointains pour qu'il essayât les larmes de vos enfans à qui nous ne pouvions plus faire entendre aucune parole de consolation.

Maintenant que nous jouissons, après cette horrible tempête, de toutes les douceurs de la paix, oh! croyez-le, N. T. C. F. nous ne formons plus qu'un seul vœu. Nous ne poussons plus qu'un seul soupir; c'est celui qui pourra contribuer en quelque chose à votre bonheur en ce monde et en l'autre, que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen.

Sera la présente Lettre Pastorale lue au prône de notre église cathédrale, et à celui de toutes les églises paroissiales, le premier dimanche ou fête d'obligation, après sa réception; et au chapitre, dans toutes les communautés le jour qu'il plaira aux supérieurs de choisir pour cela.

Donné à Montréal sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Sous-Secrétaire.

M. G. Evêque de Montréal.

(Contre-signé.)

ALBERT LACOMBE, Acolyte,  
S. Secrétaire.

Le dix sept juin mil huit cent quarante huit.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 23 JUIN 1848.

LETTRES DE MGR. HUGHES.

LETTRE VII.

66. La vérité ne change pas par le laps du temps. En étudiant cette question donc, choisissez votre point d'arrêt (Stand-post) pour l'examen à l'époque où Luther devint *raisonneur privé*, disons en 1517, il y a justement 331 ans. L'année précédente il n'y avait dans toute la chrétienté qu'une seule église catholique unie. Le peuple avait d'abord été converti du paganisme au christianisme, mais ensuite avait continué de recevoir la foi comme si c'était été par héritage de leurs parents catholiques et de leur éducation catholique. Cette foi dans laquelle s'étaient formées les réunions de familles en paroisses, la réunion des paroisses dans le diocèse, et l'union de ceux-ci, sous l'apostolat suprême, partage des successeurs de St. Pierre, à la communion universelle de l'église catholique. Tous reconnaissaient les mêmes pasteurs, admettaient les mêmes sacrements, croyaient les mêmes vérités de la révélation de Jésus-Christ. Cette croyance était de la foi et non une opinion; car le christianisme, comme révélation, était reçu comme il avait toujours été, sur l'autorité du témoignage et non sur les spéculations du *raisonnement privé*. Toute l'église de Dieu depuis le levant jusqu'au couchant était témoin de sa foi et de sa doctrine. Parmi ceux qui avaient été envoyés, personne n'était assez osé pour proposer, comme ce que Jésus-Christ avait révélé, les résultats de sa propre interprétation. Tout ministre dans l'église de Dieu, depuis le Souverain Pontife jusqu'aux clercs des ordres moindres avait été appelé d'un degré inférieur à un plus élevé par une autorité reconnue *pré-existante* dans l'église. Ceux à qui le ministère de la religion avait été délégué, avaient été envoyés conformément à cet ordre et à l'établissement de Notre-Seigneur lui-même. Les grecs schismatiques étaient tombés ou tombaient dans l'esclavage spirituel sous l'empire du despotisme civil dans le nord et l'est de l'Europe et dans l'ouest de l'Asie. Mais même dans ces pays il y avait un nombre considérable de catholiques tandis que l'église elle-même, dans le sens que l'on a expliqué plus haut sa catholicité, enveloppait l'univers comme l'atmosphère que les hommes respirent sans aucune reconnaissance ou distinction de limites géographiques. De l'est à l'ouest, du sud au nord, on reconnaît universellement un seul Seigneur, une seule foi et un seul baptême. Les hommes pouvaient différer entre eux comme réellement ils différaient pour les formes de gouvernements, le climat, les habitudes locales, mais quant à la religion il n'y avait aucune différence. Un *cantique universel* de foi, d'hommage, de gouvernement ecclésiastique, d'unité, s'élevait comme une immense harmonie de toutes les parties de la terre dans lesquelles le nom de Jésus-Christ était connu et adoré, et il n'y avait pas une note discordante. Il y avait des discussions d'origine humaine, et il était permis de manifester à cet égard des opinions honnêtes et d'honnêtes dissidences. Mais la religion était l'œuvre de Jésus-Christ, c'était tout si c'était quelque chose, elle avait été transmise durant les 15 siècles précédents comme un fait; et il n'y avait pas lieu à des opinions ou à des dissidences touchant la réalité des faits ainsi attestés.

57. Mais nous voilà à l'an 1517 et c'est de cette époque

que date le *raisonnement privé* moderne. Luther donna son opinion très amplement tant de bouche que par écrit. Carlostad donna la sienne qui différait de celle de Luther, Guin-gle et Calvin les leurs, différentes des deux autres en plusieurs points. Socin donna la sienne et ne s'accorda avec aucun d'eux. Ainsi furent ouvertes les écoles, et certainement les écoliers avaient un droit d'apprendre ce que les maîtres avaient enseigné. Ainsi fut formé le premier fonds d'opinions par des hommes savants et éloquents, et bien qu'ils se contredissent les uns les autres ils s'en rapportaient différemment à la même Bible. Qui devait être le juge? leur réponse fut: la Bible. Mais la Bible ne peut pas être le juge du sens de ce qui est écrit dans ses pages inspirées si ce n'est au moyen d'une interprétation vivante. Qui donc sera l'interprète? L'Église? Pas du tout. On en a appelé de son témoignage et de son jugement. Qui donc? " Chaque individu pour lui-même," fut la réponse unanime. Dès lors chaque homme d'après leur principe, et de droit si ce principe est correct, se mit à faire des raisonnements en lui-même sur les paroles écrites de la Bible, jusqu'à ce qu'il se fût formée une opinion propre et alors il érigea cette opinion sienne en un dogme révélé par Jésus-Christ et fit des citations de l'écriture pour l'appuyer. Trois cents ans se sont écoulés depuis et vous voyez les conséquences. En Allemagne le socialisme, le déisme, le panthéisme, siègent en souverains dans les tribunes académiques et sont installés dans des chaires autrefois chrétiennes. Ce droit de substituer des opinions humaines fut acquis par le premier principe de ce que l'on appelle la réforme, et a tracé la première grande ligne de séparation entre l'église catholique et les raisonnements privés qui sont exclus de sa communion. Ce principe ne prétend pas créer ou autoriser des infidèles, de manière qu'ils fassent opposition à Jésus-Christ et à la Bible directement et de cette manière ouverte, honnête et candide qui mettrait sur leurs gardes les hommes croyants. Il les autorise à faire opposition seulement à l'Église, et alors conservant Jésus-Christ, d'expliquer ses attributs; de s'emparer des saintes écritures et, après avoir mis de côté sa doctrine, d'y substituer leurs propres opinions en les appuyant de " chapitres et de versets." *A continuer.*

L'INTOLÉRANCE DU WITNESS.

Le Witness dit dans sa feuille du 19 que le bourdon Jean-Baptiste a été béni avec grande magnificence, et il ajoute " que de telles cérémonies forment une grande partie du commerce et des marchandises spirituelles de la grande Babylonie qui projette son ombre sur tout le pays, et qui en asservit plus ou moins tous les habitans." Un pareil langage ne saurait nous surprendre après tout ce que nous savons de la tolérance de notre confrère du Witness; ce sont de ces gentillesques qui caractérisent assez bien les défenseurs d'une mauvaise cause. Nous ne relèverons pas ce à rapport aux *marchandises spirituelles*, ce sont de ces vieilles colonnades qui ont été mille et mille fois répétées et dévolées, et que le rédacteur du Witness trouve toujours bon de ramasser sur sa route et de lancer contre ses adversaires. Quant au titre de *Grande-Babylonie*, nous nous contenterons de faire remarquer à notre confrère qu'il est bien mieux pour lui et ceux qu'il veut élever aux nues et défendre, de ne pas citer cette épithète de Babylonie; car il pourrait bien se faire sans miracle qu'elle conviendrait mieux à ceux qui la lancent qu'à ceux contre qui ils l'emploient. Relativement à la servitude qu'impose le catholicisme, inutile de disputer avec notre confrère; il a déjà fait voir qu'il a à ce sujet des idées tout-à-fait fixes, et que le raisonnement et l'évidence ne peuvent l'en faire dé-mordre. Nous le plaignons sincèrement, mais nous ne pouvons le faire comprendre malgré lui.

Le Witness annonce dans le même article que c'est dimanche le jour de la Fête Dieu, et il ajoute " qu'il espère que la population protestante ne sera pas encore une fois insultée " en ayant toute la grande idolâtrie et le blasphème de toute " cérémonie placés devant elle par une procession dans les " rues." Dans tous les cas, il espère que les protestants ne découvriront pas leurs maisons, et ne souffriront pas même qu'elles soient décorées, et se garderont bien d'y assister. Vraiment à entendre ce langage, on se croirait au temps du plus grand fanatisme et de l'intolérance la plus grande! Notre confrère a-t-il donc oublié que l'Angleterre, le centre du protestantisme, n'entend plus un fanatisme semblable? On aurait honte dans la Grande Bretagne de parler ainsi à l'heure qu'il est. Et le Witness, lui, ne craint pas en plein dix-neuvième siècle et sur la terre d'Amérique, de faire écho à ce fanatisme et à cette intolérance qui ont fait à jamais la honte et le déshonneur de leurs auteurs? Il ne craint pas de venir jeter l'injure à la face de toute une population et lui dire qu'elle blasphème et qu'elle est idolâtre? A-t-il donc réfléchi le moins du monde lorsqu'il a parlé ainsi? Est-ce bien l'esprit de Dieu (dont il parle tant) qui l'a animé à ce moment-là? Il nous permettra d'en douter, il nous permettra de le nier. Ce n'est que le sentiment de l'égoïsme et de l'intolérance la plus aveugle qui a pu dicter des lignes semblables; ce n'est qu'un sentiment rétrograde et ennemi de la liberté, de la vraie liberté, qui l'a poussé à en agir ainsi. Si nous ne connaissions déjà les antécédents du Witness, nous dirions que nous espérons qu'il reconnaîtra son erreur et qu'il avouera qu'il a fait en cette occasion un grave manquement. Mais non, nous ne l'espérons pas. Nous trouvons seulement digne de pitié et d'indulgence un homme qui se laisse ainsi aveugler par ses passions et qui ne prend conseil ni de la réflexion ni du véritable esprit du christianisme. Nous lui disons: " Que toi et tous les protestants demeurent renfermés chez eux, c'est leur droit, personne ne le leur conteste. " Mais nous catholiques, nous avons aussi nos droits, et nous entendons en user aussi pleinement que nous en usons de-puis que la croix du Christ a été plantée sur le sol Cana-dien. Peut-être cela te déplaît-il, nous en sommes fâchés. Mais d'une autre part, nous sommes intimement convaincus que la grande masse des protestants n'est pas de ton avis et condamne tes excès et tes actes intolérants et fanatiques."

Nous ne savons pas si le Witness reviendra sur ce sujet. Dans tous les cas, nous l'invitons à nous dire ce qu'il pense de la conduite récente du capitaine du Québec à l'égard de S. G. Mgr. l'archevêque de Québec. Il nous semble que le Witness n'aurait pas dû attendre une interpellation de notre part pour se prononcer à ce sujet. Nous attendons néanmoins avec impatience la réponse que nous lui demandons.

Les journaux toriens de Montréal s'étonnent depuis quelque temps d'apprendre que M. Killaly accompagne l'hon. E. P. Taché dans sa tournée en Haut-Canada. Ils demandent à grands cris si M. Killaly a un emploi sous le gouvernement. Le Pilot, pour les contenter, leur répond " que M. Killaly a été invité à accompagner le commissaire en chef des travaux publics, pour

donner à ce monsieur l'aide de son savoir professionnel." Nous supposons bien que cette réponse devra satisfaire nos confrères les toriens; car après tout nous ne voyons pas quel mal il y a à donner de l'emploi à M. Killaly. S'il était question de le mettre à la tête du bureau des travaux publics, nous serions un des premiers à demander qu'il n'en fût pas ainsi, vu ce qui s'est passé et est devenu public sous les administrations précédentes au sujet de ce fonctionnaire. Mais lui donner un emploi secondaire et sous le contrôle immédiat du chef du bureau des travaux publics, qui, lui, est responsable et par là même a le plus grand intérêt à ce que tout aille bien et qu'il n'y ait aucune plainte au sujet de l'emploi de l'argent et de la conduite des travaux; c'est là une chose toute raisonnable et qui peut se faire sans compromettre ceux qui nommeraient ainsi M. Killaly. Il serait bon aussi de remarquer que M. Killaly est un des meilleurs ingénieurs du pays, et qu'à ce titre il doit avoir de l'emploi. Nous n'entendons pas défendre M. Killaly, nous n'entendons pas vouloir lui obtenir du service; tout ce que nous entendons, c'est qu'un homme de la capacité de M. Killaly soit mis dans une situation telle que le pays puisse profiter de ses talents et de ses connaissances.

Nos lecteurs n'oublient pas, comme de raison, que c'est demain le jour de la St. Jean-Baptiste. Ils doivent se faire un devoir d'assister à la cérémonie religieuse et à la cérémonie purement profane qui se fait ce jour-là. Nous apprenons avec plaisir que les marchands canadiens se proposent de tous fermer leurs magasins et de permettre ainsi à leurs commis de prendre part à la fête. Ils se montrent par là vraiment libéraux, et comprennent leurs devoirs le jour de la fête nationale. Cette fête sera, nul doute, une des plus solennelles, des plus pompeuses et des plus brillantes que nous ayons eues à Montréal. Espérons que le temps se comptera de manière à favoriser la cérémonie et à permettre de la chômer comme nous le devons. Avant de laisser à ce sujet, nous devons rappeler à nos concitoyens de se souvenir de la patrie dans ce beau jour. Lorsque nous serons tous réunis dans la vaste église de Notre-Dame de Montréal, il nous semble que nous devons nous souvenir un quelque peu de notre Canada. Nous devons nous rappeler quelque peu nos longues années de lutttes pour obtenir les droits de notre pays; nous devons nous souvenir que nous ne faisons encore que d'en sortir, et qu'il y a à peine quelques mois que nous sommes représentés selon nos vœux et nos desirs. Supplions donc CELUI qui est le maître des peuples comme des gouvernans, de continuer à nos chefs actuels cette sagesse et cette justice qui les a toujours caractérisés et qui fait encore leur caractère distinctif; qu'il leur inspire toujours le désir de procurer le bien du peuple et qu'il leur donne les moyens de parvenir facilement à ce but désiré. Demandons-Lui encore de toucher le cœur de ceux qui, pouvant faire le bonheur de leurs compatriotes, ont délaissé la route si belle qu'ils avaient suivie précédemment, et ne veulent par leurs demandes vexatoires et inopportunes, que le malheur de leur pays. Puisse-t-il enfin reconnaître leur erreur, et venir se joindre à ceux qui ont notre confiance et qui ne veulent et ne désirent que notre bien-être et notre prospérité. Ce sont là des vœux que nous devons tous faire demain aux pieds des autels; car il ne doit être personne au milieu de nous qui n'en reconnaisse la justesse et la bonté.

Nous nous hâtons d'annoncer que la lettre que nous avons publiée mardi et que l'on disait avoir été adressée par le Pape à un représentant du peuple à Paris, se trouve être une " lettre manifestement apocryphe." Nous nous en doutions déjà; voilà pourquoi nous ajoutons que notre autorité à ce sujet était le *Courrier des E. U.* qui l'avait sans doute prise dans le journal la Presse.

Un de nos correspondants nous écrit ce qui suit: " Le Journal de Québec, dans sa feuille du 20, contient les paragraphes suivans: " En 1829 la population du Haut-Canada était de 198,440 âmes; elle était de 506,055 en 1842. En 1831, la population du Bas-Canada était de 511,917 âmes; elle était de 690,782 en 1844. Quelles sont les populations respectives des deux provinces en 1848? " Réponds qu'en adoptant pour les 4 ou six dernières années la même progression que celle qui a existé dans l'accroissement respectif de la population de chaque province, le Bas-Canada se trouverait avoir en 1848 une population de 765,046 âmes, et le Haut-Canada en aurait une de 868,117 âmes." Nous remercions bien notre correspondant de son travail à ce sujet, mais nous sommes porté à croire que c'est calculer mal que de ne considérer dans son calcul que la progression depuis 17 ou 19 ans. Il peut en effet très bien se faire qu'une année ou deux après le recensement de 1829, la population au lieu d'être de 198,440 âmes dans le Haut-Canada, se soit portée par l'émigration et l'augmentation naturelle au chiffre de 300,000 âmes. La progression pour les années suivantes devra alors être beaucoup moins rapide, et le total pour 1848 être bien moins considérable. C'est aussi ce qui nous porte à croire que le véritable chiffre de la population respective des deux provinces doit actuellement s'exprimer à peu près pour le Bas-Canada par 770,000, et pour le Haut-Canada par 700,000.

Nous sommes obligé de supprimer pour aujourd'hui plusieurs articles, entre autres un sur " la liberté de la presse," vu les nombreux extraits déjà composés, et vu d'ailleurs le peu d'heures de travail que laisse à nos typographes la fête d'hier.

HAUT ET BAS-CANADA.

STATISTIQUES.

Nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs sur des chiffres qui devront les mettre en état d'apprécier sainement la question importante de la réforme électorale; il est essentiellement à désirer pour le bonheur du Bas-Canada que la solution de ce problème social se fasse au moyen de chiffres, positifs plutôt que par des théories spéculatives. En 1829 la population du Haut-Canada était de 200,000; en 1842, treize ans après, elle était de 500,000. En 1855 et avant la fin d'un autre parlement, elle sera donc, si l'augmentation continue dans le même rapport (et il n'y a pas

lieu d'en douter à la vue du flot de l'émigration qui va progressant chaque année,) elle sera donc de 1,250,000.

Le Bas-Canada, en 1831, avait 512,000 habitans; en 1844, treize ans après seulement, 693,000. Suivant un semblable rapport il comptera donc, en 1857, environ 950,000 âmes. Quelques années plus tard la population du Haut-Canada doublera la nôtre, et avant l'époque fixée pour une nouvelle élection générale, c'est-à-dire avant l'époque où l'on pourrait faire les élections sur la base désirée, le Haut-Canada aurait plus d'habitans que le Bas-Canada, et conséquemment droit à plus de représentans.

Il n'y a rien là que de conforme à la marche habituelle des évènements et à leurs causes naturelles qu'il n'est pas au pouvoir de l'homme de contrôler. Le Bas-Canada croît comme les états limitrophes, le New-Hampshire, le Vermont, et se peuple peut-être un peu plus vite; tandis que le Haut-Canada suit à peu près la progression des Etats de l'ouest dont il a le climat et le sol magnifiques.

En présence de ces chiffres irrécusables, ne peut-on pas dire, sans vouloir préjuger la solution à laquelle nous désirons que nos lecteurs et viennent par eux-mêmes, que ceux qui veulent pour les deux provinces la population pour base de la représentation travaillent avec une ardeur malheureuse à l'asservissement des Canadiens-français et à la ruine de leur nationalité? Nous les prions instamment d'ouvrir les yeux et de mesurer l'abîme, s'ils sont animés d'un sentiment plus noble que l'égoïsme, la haine, la jalousie ou l'amour-propre déguisé.

On nous criera sans doute que nous sommes ennemi " de la réforme électorale," tandis que nous la voulons de toutes nos forces, si non plus rationnelle, du moins plus équitable que la leur pour le Bas-Canada, auquel la justice absolue serait dans le présent et dans l'avenir une désastreuse injustice. Si nous allions proposer la population comme base de la représentation et que le Haut-Canada, appuyé sur l'accroissement prodigieux de sa population, nous prît au mot, nous ferions un acte de justice absolue, nous serions comme le cultivateur qui se ruine par d'interminables procès, pour gagner six poices de terrain qui lui appartiennent justement; mais nous ne rendrions pas justice au Bas-Canada; le *summa jus summa injuria* de la loi s'applique avec une égale justice aux questions politiques et sociales. Avec la justice absolue, la justice abstraite, nous ne rendrions pas justice au Bas-Canada, placé depuis huit ans dans une infériorité politique par rapport au Haut-Canada. C'est donc la justice rétributive qu'il nous faut et que nous devons exiger comme base de la représentation nationale. Nous voulons avoir droit de dire au Haut-Canada: " malgré l'infériorité de votre nombre, vous avez compté autant que nous politiquement, souffrez maintenant, pour que la justice serve à tout le monde, que nous, minorité, comptions autant que vous, majorité, dans la représentation." Y a-t-il un homme dans le Bas-Canada qui, sachant que la population du Haut-Canada dépasse la nôtre, voudrait consentir à accepter la population comme base de la représentation? Non, assurément non; car si un tel homme existait, il ne serait pas l'ami de son pays. Eh bien! nous prions les hommes qui demandent le plus ardemment la réforme électorale, tous ceux qui aiment sincèrement leur pays, de méditer avec calme et sérénité les chiffres que nous avons de soumettre à leur jugement, en dehors de tout préjugé et de toute préoccupation.

Qu'on nous permette maintenant de dire encore, à notre sens, la réforme électorale pourrait être utile au Bas-Canada.

Il y a dans les deux provinces réunies *deux heures pourris*, huit dans le Haut, quatre dans le Bas-Canada. Premièrement, faites disparaître ces douze centres de corruption et d'asservissement au pouvoir quel qu'il soit; c'est une force proportionnelle que vous acquérez au parti libéral et à l'indépendance législative. Secondement, doublez ou à peu près la représentation populaire; par ce moyen vous rendez la corruption moins possible, puisque la majorité et la minorité, de quel côté qu'elles se trouvent, seront toujours plus distantes l'une de l'autre, et qu'il est toujours plus difficile d'acheter dix hommes que d'en acheter trois, surtout avec les moyens exigus qui sont à la disposition de notre gouvernement. Troisièmement enfin, comme les grands centres sont pour la plupart libéraux dans le Haut-Canada, et Canadiens-français dans le Bas-Canada, les idées libérales acquerront de la force dans le premier, et la nationalité franco-canadienne aura plus de largeur et plus de représentation comparative dans le second.

De cette manière, non seulement nous tenons dans les limites du programme du comité constitutionnel de la réforme et du progrès; mais encore nous servons plus efficacement le pays que si nous demandions des choses impossibles ou destructives. *J. de Québec.*

On nous écrit d'une paroisse voisine: " Depuis quelque temps tous les massifs d'arbres où se trouve un certain nombre d'épinettes rouges, offrent à la vue une des teintes les plus avancées de l'automne. Je pensais que ce pouvait être le résultat de la température extraordinairement froide et capricieuse, que nous avons eue jusqu'à présent; mais non, cela est dû à des myriades de chenilles vertes qui ont pris refuge sur l'épinette, en détruisant la verdure, et qui, si elles ne l'ont pas pénétré, ne peuvent manquer que de l'endommager beaucoup au dire de nos habitans. Par une espèce de compensation, les tourtes sont ici en bien plus grand nombre que ces années dernières; ne trouvant plus à se nourrir dans les champs ensemenés, elles font une chasse active à la chenille nouvelle et les chasseurs n'ont pas de meilleur moyen pour les tirer que de se mettre à l'affût près des arbres attaqués. Enfin l'on craint que ces chenilles, après avoir épuisé toute la nourriture que les épinettes peuvent leur offrir, ne désertent tout-à-coup les bouquets de bois pour se jeter dans les prairies et les champs cultivés. Dieu nous préserve de ce fléau! *J. de Québec.*"

FAITS DIVERS.

INCENDIE.—Vendredi matin, entre 3 et 4 heures, le feu s'est déclaré sur la rue St. Paul dans la maison dont le bas était occupé par M. Asselin, et le haut (dit-on) par M. A. Rambeau. Tout a été consumé; les personnes habitant la maison n'ont eu que le temps d'échapper aux flammes. M. Asselin est assuré à l'Étna pour £1,000. On a tout lieu de croire que c'est encore là le fait d'un incendiaire.

MGR DE MONTREAL.—Nous annonçons avec peine que Mgr de Montréal, a été confiné chez lui ces jours derniers par une maladie qui a dû exiger les soins des médecins; nous sommes heureux cependant de pouvoir dire que S. G. est bien mieux, et que la maladie n'est nullement sérieuse.

STATISTIQUE POUR LA TEMPERANCE.—Un de nos amis a eu l'obligeance de nous passer quelques chiffres que nous mettons ici à profit.

Ce que nous disons là de la Rivière Chamblay peut se dire d'un grand nombre d'autres endroits dans le pays.

DEUX JOURNAUX EN UN.—Le Toronto Banner doit cesser de paraître le 30 courant, et sera alors réuni au Globe de la même ville.

NAUTRAGE.—Le steamer Dawn qui descendait mardi matin les Rapides de Lachine a touché sur un rocher et s'est brisé; il est échoué dans le rapide et l'on a peu d'espoir de le sauver.

LE TORISME EN DECLIN.—Nous voyons que le Herald de Toronto, un des plus chauds toristes du Haut-Canada, annonce qu'il cessera de paraître au bout du semestre, et cela faute d'argent!

ROWLAND-HILL.—Le Rowland-Hill qui a voyagé quelques temps entre Québec et Montréal, est maintenant employé au Nouveau-Brunswick.

GROSSE-ILE.—Du 11 au 17 courant, il est mort 15 émi-grés à la Grosse-Ile, où, le 17, il y avait 199 malades.

GRANDE REUNION.—Nous voyons par les journaux de cette ville que lundi prochain, il doit y avoir à 8 heures P. M. grande réunion à l'Hôtel Clifton, à l'occasion de la fête nationale de la St. Jean-Baptiste.

BATAILLE DE WATERLOO.—Mardi, il y a eu en cette ville un grand revue de toutes les troupes de la garnison à l'oc-casion de l'anniversaire de la bataille de Waterloo.

ST. JEAN.—Il vient d'être érigé par proclamation une nouvelle paroisse ayant nom : "St. Jean." La nouvelle paroisse est située dans la 24e et 4e concession des seigneuries de l'Île Verte et des Trois-Pistoles.

CONSEIL DE VILLE.—Il paraît que les deux vaisseaux américains qui ont eu la permission de passer par le St. Laurent pour se rendre à la mer sont sur le point d'ar-river dans notre port. C'est ce qui fait que mercredi de M. Alfred Larocque a proposé au conseil de ville une résolution exprimant la satisfaction des citoyens de Montréal à cette occasion et le désir de voir la bonne ré-publique régner encore longtemps en Angleterre et les États-Unis.

LE GROS-BOURDON.—Mercredi, après midi, le Gros-Bour-don a été placé dans le hui de la tour ouest de l'église Notre-Dame. L'ascension a duré à peu près une heure trois quarts et tout a été merveille. Le mécanisme était de la plus grande simplicité possible, et le St. Jean-Baptiste s'est hissé à monter sans trop de difficulté.

LONGUEUIL.—Le village de Longueuil vient d'être érigé en une municipalité séparée.

PESANIER DU BOURDON.—Le Bourdon pèse 24,780 lbs. LOND-ELGIN.—S. E. Lord-Elgin est descendu mercredi soir à Québec. S. E. a dû se rendre de Québec à la Grosse-Ile, et en revenir hier pour être de retour à Montréal au-jourd'hui.

TEMPERANCE.—Un de nos correspondants de St. Con-stant nous apprend que le jour de la Pentecôte une retraite pour établir la tempérance a été ouverte dans la paroisse de St. Constant. Cette retraite a été prêchée par les révérends Pères Baudran et Brunet, O. M. I. Ces prédicateurs ont eu le plus grand succès.

ÉGLISE BRULÉE.—Une église catholique à New-Haven a été consumée par le feu le 11 courant. Tout a été détruit; on estime qu'à part des assurances qui se montent à \$11,000, la perte n'est pas moindre de \$8,000.

ORDINATION.—Le S. Mgr d'Hartford a ordonné prêtres MM. James Gibson et Luke Daly; le premier est un con-verti.

DE SMET.—Le père de Smet est en ce moment à Albany par affaires pour ses missions.

NOUVELLE ÉGLISE.—Le 4, la première pierre d'une nou-velle église catholique a été posée à Cumberland, dans le Maryland. La cérémonie a été des plus pompeuses. Cette église est spécialement pour l'usage des Allemands.

LE JURY EN ANGLETERRE.—Le Freeman's Journal de New-York, organe de Mgr Hughes, dit en parlant de la con-damnation de M. Mitchell, un des chefs de la Jeune Irlande: "Tout homme libre d'Amérique, qui à la moindre notion de l'institution du procès par jury, pierre angulaire de la liber-té individuelle, s'apercevra qu'elle n'est devenue qu'un

jeu et une moquerie dans son application aux sujets an-glais. Il devra conclure qu'un verdict, tel que celui rendu dans l'affaire de M. Mitchell, est un crime judiciaire, qui ne soufre aucun palliatif, aucune excuse!" Et plus loin: "En vue de tous ces faits, nos lecteurs doivent sans doute regarder la récente condamnation du sujet anglais, John Mitchell, comme un cas de la plus grande injustice, un grave méfait, un méfait exorbitant!"

DUEL.—Deux citoyens de Biloxi, Missouri, se sont battus en duel. L'un a été à plusieurs reprises grièvement blessé, et l'on craint pour sa vie. Jusqu'à quand aura-t-on soif du sang de ses semblables, et agira-t-on en être sans raison et sans conscience?

MARTINIQUE.—Nous voyons par les journaux américaine et par le rapport du télégraphe que les noirs à la Martinique se sont soulevés et massacrent les Français. Ceux-ci se réfugièrent partout où ils pensent trouver un asile; plusieurs sont arrivés à la Nouvelle-Orléans.

ASCENSION.—Madame Thurston vient de faire, dans le comté de Livingston, E. U., une ascension en ballon: elle a parcouru quarante-deux milles en une heure.

CHASSE.—On vient de tuer en Pensylvanie un aigle gris, dont les ailes avaient sept pieds d'envergure. Il avait deux pieds onze pouces du bec à la queue, ses serres avaient deux pouces de long et il pesait neuf livres.

ASSEMBLÉE DEFENSIVE.—Dimanche dernier il devait se tenir à Brooklyn (vis-à-vis New-York) une assemblée mon-stre des partisans de l'Irlande; mais le maire l'a défendue, parcequ'elle devait se tenir le dimanche. Ils devaient se rassembler deux jours après.

ETOURDERIE REMARQUABLE.—Samedi passé, un étourdi, (car nous avons peine à croire que le crime ait été commis avec intention) un étourdi déchargé son fusil sur la clôture de planche qui entoure l'Église de St. Jean-Baptiste, sur la Côte-à-Baron. Une des filles de l'Église se trouvait alors dans le jardin et quelques grains de plomb, passés par le trou d'un œuf, allèrent la frapper sur la hanche. Le coupable n'a pas été pris sur le fait et n'a pas été découvert depuis. La pauvre blessée ne l'a pas été dangereusement. Minerve.

PROCLAMATION.—Par une proclamation de son Excellence publiée dans la Gazette Officielle de samedi, le taux de pé-age du minerai de cuivre qui avait été omis dans la cédule ou tableau des péages à prélever sur les Canaux de Welland et du St. Laurent, sur ceux de Chamblay et de la Baie de Burlington, les Galops, la Pointe aux Troquois, la Rapide Plat, la Pointe à Farem, Cornwall, Beauharnais, Lachine, est fixé à cinq deniers courant par tonneau. Cet article non énuméré dans le tableau d'une proclamation de 1846 se trouvait sujet en conséquence à des péages plus élevés; c'est ce qui a engagé son Excellence, de l'avis de son conseil, à fixer un péage particulier.

Par une autre proclamation, Son Excellence nous apprend qu'elle a jugé expédient d'égaliser les péages sur les gros bois et le même bois passant par les canaux Lachine, Beauharnais et Chamblay, et de réduire les péages prélevés sur les canaux de Lachine et de Beauharnais à la proportion de ceux prélevés sur le canal Chamblay. Elle nous fait connaître en conséquence que ces péages sur les canaux de Beauharnais et de Lachine, seront: Bois équarri, 12 x 12 et au-dessus par 1,000 pieds cubes, 5s.

Bois rond ou aplati 12 x 12 par 1,000 pieds linéaires, 3s. Planches, madriers, bois d'échantillon et même bois scié par 1000 pieds, 6d.

Ces péages remplacent aujourd'hui les péages plus élevés qui existaient.

Par un malentendu que nous ne comprenons pas bien, il paraît que l'hon. M. La Terrière a réigné sa place de député-adjutant-général qu'il avait accepté la semaine der-nière. On nous dit que le différend est survenu de ce que M. La Terrière désirait conserver un siège en parlement, tandis que, par la loi, cette charge est incompatible avec celle d'adjutant-général. Nous devons cependant ajouter que nous ne connaissons rien de positif sur cette affaire. On dit que M. De Salaberry doit le remplacer, du moins quelques journaux en parlent.

EXTENSION DU SUFFRAGE EN VIRGINIE.—Plusieurs journaux de la Virginie examinent en ce moment la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'introduire dans l'état le suf-frage universel. Ceux-là seulement qui possèdent sont ac-tuellement considérés par la loi comme électeurs. Nous avons toujours été étonnés que la Virginie, si essentiellement démocratique, fut le seul état où le suffrage universel n'exis-tât pas. Les efforts de la presse seront sans doute couronnés de succès.

MEURTRE.—Dans la nuit du 17 de ce mois, une femme nommée Elizabeth, résidant à New-York, a été assassinée par son mari. A la suite de quelques paroles injurieuses, ce dernier saisit une hache et en porta un si rude coup à la tête de sa femme qu'il la détacha presque du tronc.

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU RÉGIME.—Sous le nouveau sys-tème électoral qui régit la France, Paris seul a donné pres-que autant de voix, à la dernière élection (210,000), que la France entière sous le règne de Louis-Philippe.

AFFAIRE D'HONNEUR.—Le Times de Boston, de mardi contient le paragraphe suivant: "Monsieur Edward de So-a a déposé hier à la cour de police une plainte contre Mon-sieur Jules Margon, qu'il accuse de l'avoir défié dans un com-bat à mort. L'affaire a pris son origine dans quelques quer-elles domestiques entre les parties, et le plaignant a déclaré que son but était moins de faire punir son adversaire pour infraction à la loi, que d'assurer la protection de sa personne. Il avait l'air d'ailleurs d'une personne fort respectable et semblait avoir à cœur d'établir que celui dont il se plaignait était aussi un homme comme il faut."

UN BRAVE HOMME TROP LIANT.—Une scène assez enri-cieuse s'est passée avant-hier à la cour de police. Vers la fin de l'audience un brave vicaire hollandais, parlant un anglais des plus tudesques, entra dans la salle, et après avoir libéra-lement distribué des poignées de main à toutes les personnes présentes, s'approcha du bureau et tendit un papier au juge. Tandis que celui-ci déchiffrait à grand peine quelques lignes écrites au crayon, les assistants, intéressés par les façons sin-gulières et la figure de l'étranger, l'entourèrent avec empres-sement. Mais tout à coup, il s'opéra un vrai coup de théâ-tre: le papier que le vieillard a remis au juge est une recom-mandation du commissaire des pauvres pour le faire entrer à l'hôpital; ce brave homme, qui serre la main à tout le monde est atteint d'une maladie de peau invétérée et contagieuse au premier degré. A cette nouvelle, dit le Herald, auquel nous empruntons l'histoire, il eût fallu voir tout le monde se regarder d'un air ébahi; tous, depuis le juge jusqu'aux plaideurs, croyant déjà ressentir des démangeaisons significatives. Le juge s'empressa de donner un billet d'hôpital et leva la séance pour aller se plonger dans les flots d'une onde pure, jurant sans doute qu'à l'avenir il regarderait à deux fois les gens qui se présenteraient devant lui.

GRAVE INCENDIE.—Le 1er juin, la petite ville d'Allentown (Pensylvanie) est devenue en partie la proie des flammes. Vingt et quelques maisons ont été consumées et la perte s'é-lève à \$250,000. On suppose que le feu a commencé dans une écurie, où des enfants auraient joué avec des cigares et des pièces d'artifice.

ÉTRANGE SUICIDE.—Il y a environ deux semaines, un homme du nom de Bruce, demeurant près de Cincinnati, se rendit au cimetière et y creusa une fosse près de celle de sa femme, morte seize mois auparavant. Il descendit un cer-ceuil dans lequel se trouvait un pistolet chargé, et s'y étant couché, il se fit sauter la cervelle. On attribue cet acte de désespoir à l'extrême chagrin que lui avait occasionné la mort de sa femme.

—Le revenu et les dépenses du Royaume-Uni pour les années finissant au 5 avril ont été comme suit:

Table with 3 columns: Year, Revenu, Dépenses. Rows for 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848.

—Le Moniteur a publié en supplément le compte-rendu complet et officiel de la séance de l'Assemblée nationale de lundi. Cette publication a été faite pour répondre à la vo-lonté manifestée par l'Assemblée et exprimée par un grand nombre de citoyens. Nous croyons devoir en reproduire un passage. On remarquera qu'au moment où M. Barbès en-joinnait à l'Assemblée de décréter immédiatement un im-pôt de un milliard sur les riches, il fut interrompu par des voix qui criaient:

"Non, non, Barbès; c'est pas ça, tu te trompes, deux heures de pillage!"

—La proposition de M. Barbès et cette interruption de ses amis sont le vrai mot de la situation. Les orateurs, soit du devant, soit du dehors, qui s'étaient succédés à la tribu-ne avant que M. Barbès fit sa proposition, n'avaient pas en-core rencontré la corde sensible. Mais les cris de triomphe frénétiques qui s'élevèrent à ce moment montrèrent qu'on avait touché juste.

MODÈNE.—Le gouvernement de Modène vient d'imiter celui de Milan. Par un décret en date du 10 courant, il con-voque, pour le 25, la population qui devra voter sur sa réu-nion au royaume de la Haute-Italie.

—Le journal milanais, le 22 Marzo, publie une adresse au Pape, signée par les députés de la diète italienne à Ro-me. Cette pièce est intitulée: Adresse des États italiens à Sa Sainteté.

—Les représentants, dit cette adresse, protestent haute-ment contre l'interprétation donnée à l'allocation du Saint-Père par le consistoire des cardinaux. La nationalité est l'œuvre de Dieu et non des hommes. La cause de la justice et de la vérité doit être proclamée ou défendue par qui re-présente la vérité incarnée sur la terre; c'est ce qu'a fait le Saint-Père comme chef d'une religion de justice et de vé-rité. Aussi nous et le peuple italien que nous représentons, nous sommes sûrs de vous avoir toujours parmi nous et de-vant nous dans les voies de la justice, de la religion et de la liberté.

—Nous le proclamons comme envoyés de la Lombardie, de Venise et de la Sicile, certains de l'approbation de nos gouvernements et de l'assentiment de nos peuples. Prouve-riez devant vous, bienheureux Père, nous vous demandons très-humblement votre bénédiction. Nous vous la demandons pour le Lombard, pour le Vénitien, pour le Sicilien, pour toute l'Italie.

SUISSE.—À la suite des événements de Naples, le décret suivant a été proposé au nom de Genève:

"La haute diète, considérant que la guerre civile a notoi-rement éclaté dans le royaume de Naples; que les capitula-tions militaires conclues avec les gouvernements antérieurs de cette monarchie ne sauraient être maintenues dans l'état actuel des choses; que, dans la situation où se trouvent les troupes suisses à Naples, une atteinte pourrait être portée à l'honneur suisse, vu leur participation à une guerre civile dans laquelle elles seraient employées contre la cause gé-nérale de la liberté des peuples, arrête:

—Les cantons qui ont conclu des capitulations militaires avec le royaume de Naples sont invités à rappeler leurs troupes."

BELGIQUE.—Le Moniteur belge publie deux ordonnances royales, qui ont pour effet d'appliquer, pour la première fois, deux réformes récemment votées: la réforme électorale et la réforme parlementaire.

La chambre des représentants et le sénat sont dissous. D'après la nouvelle loi, il y aura à élire 54 sénateurs et 109 représentants.

Aux termes de la loi sur la réforme parlementaire, les fonctionnaires et employés salariés par l'état, nommés mem-bres de l'une ou de l'autre chambre, sont tenus, avant de pré-ter serment, d'opter entre le mandat parlementaire et leurs emplois. Il en est de même de tout ministre des cultes ré-tribué par l'état, des avocats en titre des administrations pu-bliques, des agents du caissier de l'état et des commissaires du gouvernement auprès des sociétés anonymes.

Les chefs des départements ministériels sont seuls ex-ceptés.

En outre, les membres des chambres ne pourront être nom-més à des fonctions salariées par l'état, qu'une au moins après la cessation de leur mandat. On voit qu'en Belgique le principe des incompatibilités est appliqué de la manière la plus large.

—Nous lisons dans une lettre de Rome publiée par le Journal de Bruxelles:

"Le cardinal-vicaire a ordonné des prières publiques pour implorer de Dieu le secours nécessaire dans les besoins très graves où se trouvent l'Église et l'État, et afin que la Vi-gne mystique ne soit point abandonnée en proie à la désola-tion. Il est à espérer que, dans tous les pays catholiques, on priera pendant ces jours, qui sont, selon l'expression du Pape lui-même, des jours de deuil pour la sainte Église."

—Nous trouvons dans le journal de M. de Lamennais le Peuple constituant, les lignes suivantes, qui sont assurément fort dignes de remarque dans cette feuille:

"Voici venir M. Crémieux à la tribune. M. Crémieux ministre de la justice, vient présenter à l'Assemblée, au nom de la commission exécutive, le rétablissement de la loi du di-voire. Un cri d'étonnement part de toute la salle. Per-sonne, en effet, ne s'attendait à cela. Cette loi est-elle donc une loi d'urgence? qui la demandait? Nous croyons que la commission exécutive avait à présenter des décrets touchant à des intérêts et à des souffrances plus réels et plus pressants avant de présenter celui-ci. Ces lois, qui touchent aux pre-miers principes de la moralité sociale, méritent, il nous sem-ble, de plus longues réflexions. Avant d'y porter atteinte, il faut bien savoir jusqu'où l'on s'engage."

DÉCÈS.

À l'Hotel-Dieu de cette ville, le 15, à 49 ans, après 20 ans de profession, Sœur Agathe Fisetite, fille de feu M. Pierre Fisetite de cette ville, et sœur de M. Antoine Fisetite, curé de St Cathbert.

En cette ville, Place-Albert, le 17, Ann-Groce enfant de David Kinnear, Ecr.

À Varennes, le 12, à l'âge avancé de 80 ans 3 mois et 8 jours, Jean Bte. Lozeau, père.

ASSOCIATION

ST. JEAN-BAPTISTE.

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE PATRONALE.

LA Fête Patronale sera célébrée samedi prochain, 24 juin courant, par une MESSE SOLENNELLE qui sera chantée à l'église paroissiale, à 9 heures du matin.

La procession se formera comme ci-devant, dans la rue St. Denis, près de l'Évêché, à 8 heures précises, suivant le programme qui va être publié. Tous ceux qui ont coutu-me d'y assister sont priés de se rendre à l'heure fixée.

L'association espère que les rues seront pavées de bra-ches d'érable comme dans les occasions précédentes, et que les magasins seront fermés durant la procession.

LUDGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur.

PROGRAMME.

DRAPÉAU BRITANNIQUE; les enfants des Ecoles de la Doctrine Chrétienne, les élèves des autres écoles, (huit de front, Bannières en tête). Les Pompiers Canadiens, avec musique, Bannière et Drapeau, société de St. Vincent de Paul, l'Institut Canadien, la société mercantile d'Economie, deux de front, Bannière en tête, la société de Tempérance, quatre de front, avec Bannière et Drapeau, corps de Musique de la Tempé-rance; Bannière principale; l'Association St. Jean-Baptiste par section, par centurie et par décurie, quatre de front. (Les centurions en tête de leur Centurie, et les Décurions en tête de leur Décurie, respectives). Section Sainte-Marie.—Section Saint-Laurent.—Section Saint-Antoine. Bande de musiciens; Bannière du Commerce; Section de la ville; le comité de régie, deux de front; les officiers de l'Association; les Secrétaires, les Médecins et les Trésoriers; les Vice-Prési-dents deux de front.

EX-PRÉSIDENT. LE PRÉSIDENT. UN VICE-PRÉSIDENT.

La procession se formera à huit heures précises, dans la rue St. Denis, près l'église St. Jacques, elle partira à huit heures et demie précises, et défilera par les rues St. Denis, Bonsecours, St. Paul, St. François Xavier, St. Jacques et la Place d'Armes, jusqu'à l'église paroissia-le.

Après le service divin la Procession se remettra en marche, dans le même ordre, par les rues Notre-Dame, Champ-de-Mars, St. Laurent et Ste. Cathérine, jusqu'à la Cathédrale où elle se dispersera.

Tous les officiers de l'Association sont particuliè-rement priés de se rendre à l'heure fixée, à la maison d'École de St. Jacques, pour prendre leurs insignes. Le mauvais temps (qui empêcherait la Procession de se former) ne mettra pas d'obstacle à la célébration de la messe, alors les officiers de l'Association voudront bien se rendre à neuf heures dans le bas de la Sacristie pour y prendre leurs insignes.

La messe à la Paroisse commencera à neuf heures et demie.

LUDGER DUVERNAY, Commissaire-Ordonnateur.

Montréal, 21 juin 1848.

AVIS.

On a besoin à ce bureau d'un correcteur d'épreuves. Bureau des Melanges Religieux. 23 juin.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Ja-cques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIE, articles de go etc. etc. Montréal, 25 mai 1848

REMERCIEMENTS

UN INSTITUTEUR, qui pourrait aussi remplir la place de Maître-CHANTRE, desirerait trouver, dans le dis-trict de Montréal, une situation pour le premier juillet pro-chain.— Pour plus amples informations, s'adresser à l'Évêché.—h.

Montréal, 6 juin 1848.

AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES.

AVIS leur est donné que LUNDI le 10 juillet prochain à 10 heures A. M., les syndics pour la construction de l'église actuelle de St. Hyacinthe, donneront une entrepri-se, d'un prix assez élevé, pour terminer des travaux déjà entrepris pour la dite église. St. Hyacinthe, 6 juin 1848.

ARCHITECTURE.

M. S. BAULARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis Haute-Ville Québec.

A VENDRE.

AU VILLAGE St. PAUL, un EMPLACEMENT de 50 pieds en front sur 100 pied de profondeur, avec maison en pierre d'un étage et dépendances. S'adresser au village St. Paul à M. FRANÇOIS ARCHAMBAULT, et au village de l'Industrie à M. CHARLES GOGRE. Village St. Paul, 20 mars 1848.

LE REPERTOIRE NATIONAL OU RECUEIL DE LITTÉRATURE CANADIENNE.

"Les chefs-d'œuvre sont rares et les écrits sans défaut sont encore à naître." (Le Canadien de 1807.)

PROSPECTUS.

Nous soumettons aujourd'hui, au public Canadien, le projet d'une compilation, qui, suivant l'avis d'un grand nombre d'hommes instruits, devra être très-utile aux jeunes gens studieux, aux écrivains du Canada, et très-intéressante pour les personnes qui aiment la littérature nationale et qui voudront étudier son enfance, ses progrès et son avenir.

Nous voulons donc réunir dans deux volumes les meilleures productions des littérateurs Canadien; maintenant éparpillées dans les nombreux journaux franco-canadiens qui ont été publiés depuis un demi-siècle.

Après avoir fait de longues et attentives recherches et consulté des écrivains distingués, nous sommes convaincus, et nous le disons sans crainte d'être démenti plus tard, que la republication d'un bon choix des meilleurs écrits Canadiens fera certainement honneur au pays et à ses écrivains.

La littérature Canadienne, il est vrai, ne se compose encore, pour ainsi dire, que de simples essais, en vers ou en prose, pour la plupart l'œuvre de jeunes gens dont le goût n'était pas encore bien formé, et que les études et la connaissance du monde n'avaient pas encore mûris. Mais au milieu des défauts de composition, et souvent des incorrections de style, le talent étincelle et brille, comme l'électricité à travers de légers nuages. Grand nombre de ces essais, toutefois, sont évidemment l'œuvre d'homme au goût sévère, aux fortes études, aux vastes connaissances, qui se sont inspirés des beautés du pays, des belles mœurs du peuple, et d'une nationalité naissante et déjà combattue.

A part quelques volumes et quelques pamphlets, tous ces essais se trouvent en français dans les énormes volumes des journaux périodiques. Jetés sur des feuilles politiques, comme quelques fleurs dans un bouquet, ils ont disparu pour toujours, si une main amie ne les retire de l'oubli pour leur faire revivre sous une forme plus légère, plus gracieuse et plus utile.

Nous pensons qu'outre le mérite de retirer de l'oubli comme nous venons de le dire, des écrits d'un grand mérite sous le rapport littéraire et sous le rapport national, le Répertoire aurait aussi l'effet d'engager un bon nombre d'écrivains éminents à reprendre leurs travaux littéraires, et tous les jeunes gens à travailler avec énergie à dépasser leurs devanciers. Car nous le tenons pour certain, ce qui jette le dégoût dans l'âme des écrivains Canadiens c'est de voir le fruit de leurs études et de leurs travaux passer avec les journaux périodiques dans un oubli éternel. Mais lorsqu'il aurait l'espoir d'être tirés un jour de ce triste oubli et de trouver place dans le Répertoire National, qui pourra être continué d'époque en époque par les amis de leur pays, ils travailleront davantage et mieux.

Quant à nous, si, par nos recherches, nous pouvons ajouter un nouveau fleuron à la couronne nationale, nous serons amplement récompensés de nos veilles et de notre labeur.

NOTRE PLAN.

Le Répertoire National formera un recueil des meilleurs écrits publiés en Canada. Le recueil se composera de deux volumes de 384 pages, imprimés sur beau papier et avec de beaux caractères, dont le présent prospectus est un échantillon.

Le recueil sera publié par livraisons. Il en sortira une de 32 pages octavo tous les quinze jours.

Les écrits porteront la date de leur première publication, et seront insérés dans le Répertoire, sans subir aucun changement, afin que le lecteur puisse juger du mérite intrinsèque des auteurs, et comparer les progrès que'a faits la littérature à différentes époques. Pour bien faire connaître ces différentes époques, il sera nécessaire quelquefois d'insérer des écrits de peu de mérite, mais alors le nombre en sera très-restrict. Lorsque les noms des auteurs seront connus ils seront mis en toutes lettres au bas de leurs productions.

Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des matières y contenues.

Le prix sera de QUATRE PIASTRES pour l'ouvrage, ou dix chelins par volume, payables après la publication de la première livraison de chaque volume.

Des listes de souscription seront déposées chez les principaux libraires de Québec et de Montréal, et au cabinet de lecture de l'Institut Canadien.

La publication sera commencée aussitôt que deux cent cinquante souscripteurs auront inscrit leurs noms sur les actes. Et le compilateur s'engage à compléter les deux volumes, une fois qu'il en aura commencé la publication.

S'adresser franc de port, au soussigné, chez MM. Lovell et Gibson, Montréal.

J. HUSTON,

MEMBRES DE L'INSTITUT CANADIEN.

LE VÉRITABLE PORTRAIT DE S. S. PIERRE.

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE

de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!!

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chef-d'œuvres de l'Ecole Italienne, est mise en vente chez les Soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APOTRE DE L'EGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE IX ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si EXCELLENT PONTIFE.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU & LAMOTHE. RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS LE SEMINAIRE. Montréal, 19 novembre 1847.

A VENDRE.

LE MANUEL DU PÈLERIN DE N.-D. DE-BON-SECOURS, orné de 2 GRAVURES en taille-douce, et d'une couverture Lithographiée, à \$2 la douzaine. Chez FABRE et CIE, et chez CHAPELEAU et LAMOTHE.

BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monsieur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, V. Beaubien, A. Laroque, V. Président, Joseph Bourret, Francis Mincks, H. Mulholland, H. Holton, Edouard Atwater, Damase Masson, Barthw. O'Brien, Nelson Davis, Jacob DeWitt, Henry Judah, Joseph Grenier, L. T. Drummond.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées).

Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COINS, Secrétaire et Trésorier

BANQUE D'ÉPARGNES.

EXTRAIT.

Balance due aux déposants, 31 décembre 1847. £62675 11 7 Mars.—Montant déposé depuis le 31 déc. jusqu'à ce jour. £27172 0 6 Soit retiré de. 25203 16 1

1465 4 5

Balance due ce jour aux déposants. £61443 16 0 Par ordre du Bureau.

JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et du District, Rue St. François Xavier, mars 1848.

P. GENDRON, IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il on a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETS D'ENTERREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHEQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONVALESCENCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Toute le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRÈS-REDUIT. 6 novembre 1847.

A VENDRE.

A VENDRE de gré-à-gré, à des conditions très libérales, un bel EMPLACEMENT, situé au haut de la rue Naugainet, de 40 pieds de front sur 54 de profondeur, mesuré française, avec une MAISON à deux côtés dessous construite.

Pour les conditions, s'adresser au bureau de la Minerne ou sur les lieux au propriétaire Soussigné. JACQ. AL. PLINGUE Montréal, 11 mai 1848.

ÉTABLISSEMENT DES TOWNSHIPS.

COMITÉ LOCAL, SECTION DE LA VILLE Résolu, 10.—Que les Dames soient spécialement invitées par la voie des journaux s'adresser à l'association des "Etablissements Canadiens des Townships," et à travailler avec zèle à en augmenter les membres. 20.—Que cette invitation soit aussi adressée aux messieurs de la ville. 30.—(Que chaque Centurion ou Décursion soit prié de transmettre au Secrétaire de leur comité local leur nom, ainsi que celui de leurs inscrits.

AUX ENTREPRENEURS.

ON DEMANDE DES PROPOSITIONS adressées par lettres cachetées et franches de port à CURÉ DE ST. TIMOTHÉE ou au Notaire LOUIS HAINAULT de St. Clément, pour réparer la couverture en fer-blanc des clochers et de l'Eglise de St. Timothée, ainsi que les ouvertures. Ces propositions peuvent être laissées aux Bureaux des MÉLANGES RELIGIEUX, jusqu'à la fin du présent mois. Montréal, 16 mai 1848.

INSTITUTEUR.

UN INSTITUTEUR d'expérience et qualifié pour tenir une ÉCOLE-MODELE désire prendre un engagement pour une ou plusieurs années à commencer au premier de juillet prochain sous les ordres de Messieurs les Curés et Commissaires d'École, soit dans le DISTRICT DE MONTREAL, des TROIS-RIVIÈRES ou de QUÉBEC.

Dans une ÉCOLE MIXTE; sa Dame peut prendre l'instruction des filles.

Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise. L'arithmétique dans toute son étendue d'après les meilleurs auteurs anglais; la tenue des livres de compte, l'arpentage, etc. etc. Il sera utile pour les catéchismes, les cérémonies du cœur en général.

L'exercice sa profession suivant la méthode si facile de Lancaster. S'adresser soit par lettre à la poste ou autrement; à Messieurs CHARLAND, prêtre et curé de St. Clément de Beauharnois.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND, 24, RUE ST VINCENT, MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et de fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRÈS-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs. J. BTE. ROLLAND. Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLESIASTIQUE

Le soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrésiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patronneront. CHAPELEAU et LAMOTHE.

AVIS

DANS la vue de reconnaître l'accueil bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE chelins courant, payables par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir faire connaître le présent avis dans leurs localités respectives, et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur rendons dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Grégniez, Libraires, No. 12, Rue la Fabrique, Haute-Fille. A Montréal, chez E. R. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

ORNEMENTS D'EGLISE

3-VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE AGENTS DE J. C. ROBILLARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement. Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans le prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en imitation, mettent en défilé les plus habiles connaisseurs. Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité. Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

CROIX DE CHASUBLES EN DRAP D'OR avec broches à RELIEFS en or, argent et couleurs. Damas Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or. (couleurs assorties) en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES et BANDES DE DALMATIQUES EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants. Damas brochés en or et couleurs. (assortis de couleurs) brochures riches, naires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et es Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION. Les Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches Les Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités

ETOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (d'écus nouveaux.) Moire d'or à reflets riches et brillants. Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.

Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages, du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs Cibaires Encensoirs Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exprès (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 84, Cedar St. New-York.

ACADEMIE POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

QUI sera ouverte à ST. JEAN DORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SŒURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Sœurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce louvel établissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier, cependant il serait bon de voir les Sœurs à ce sujet. On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre vacance accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, la fin de juillet, ou au commencement d'août.

À la fin de chaque année scholastique, il y aura un examen public, des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès.

St. Jean, août, 1847.

MANUEL DE TEMPERANCE, PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ À L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & CIE. " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. " A L'ÉVÈCHE.

THE PILOT And Journal of Commerce

Se publie le MARDI, le JEDI et le SAMEDI matin, au Bureau, No. 3, Place d'Armes, Montréal.—Souscription—Cinq PIASTRES par année. The Weekly Pilot,

Se publie tous les VENDREDIS matins, pour les campagnes.—Souscription, Trois PIASTRES par année. W. H. HIGMAN & T. DONOGHUE, Imprimeurs, Éditeurs et Propriétaires.

Les livres et autres ouvrages d'imprimerie sont exposés proprement à ce Bureau. 13 avril.

A VENDRE

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRÈS MODÉRÉS, les deux emplacements et la terre ci-après désignés, savoir: 1. UN EMPLACEMENT situé dans le village d'Industrie, paroisse de St. Charles Borromée, de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Eglise, bâti de Maison, Boulangerie, Lanterie, Grange, Hangar, Écurie et autres Bâtimens; laquelle dit maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Pension, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près de la meilleure situation pour ce genre de commerce.

2. UN EMPLACEMENT situé au même lieu et de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre aussi dans un lieu très rapproché de l'Eglise, avec les bûches dessous construites, consistant en Maison, Écurie et autres Bâtimens.

3. UNE TERRE située au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de l'Assomption à la ligne seigneuriale, aussi bâti de Maison Étable et autres Bâtimens.

Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à ANTOINE ROMUALD CHERBIEU, Avocat, No. 18 rue St. Vincent, ou au Soussigné, au Village d'Industrie.

ÉTIENNE PARTENAIS. Montréal, 21 février 1848.—q.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax est fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là.

Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

LES MÉLANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MÉLANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & CIE., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.